

Vieillessement et départ à la retraite

Le Ministère a une population vieillissante et le nombre d'employés admissibles à la retraite demeure élevé, en particulier pour les cadres (EX).

Moyenne d'âge :

- Cadres EX : 53,3 ans
- Employés canadiens : 44,6 ans (43,5 ans pour la Fonction publique fédérale)
- Employés permutants : 45,9 ans
- Employés non permutants : 43,4 ans.

Admissibilité à la retraite

- 11,2 % des EC au 31 mars 2003 dont 37,5 % des cadres EX
- 27,9 % dans 5 ans dont 66,3 % des EX
- 43,3 % dans 10 ans dont 88,9 % des EX

Toutefois, il est important de noter que certains employés admissibles à la retraite choisissent de rester en poste quelque temps. Depuis un an, 80 employés ont pris leur retraite, alors que 518 y étaient admissibles.

Recommandations

Le Ministère doit préparer activement la relève en :

- faisant le suivi de l'évolution des effectifs sur une base régulière;
- encourageant les gestionnaires à élaborer des plans de successions : identifier les personnes ayant les compétences nécessaires pour occuper un poste au niveau désiré et ceux ayant le potentiel nécessaire pour bénéficier d'un perfectionnement en vue d'occuper des fonctions supérieures;
- s'assurant que les gestionnaires n'embauchent pas uniquement pour répondre à leurs besoins opérationnels d'aujourd'hui, mais qu'ils intègrent cette planification à leurs besoins à long terme;
- fournissant aux cadres supérieurs et aux autres gestionnaires des données et des analyses démographiques de façon périodique (annuelle) pour le suivi de l'évolution de la composition de l'effectif du Ministère.